

TECHNOCENTRE, TOUT UN PROGRAMME !

Décomplexée, la Direction du Technocentre assume sa stratégie sur le bilan 2017 et perspective 2018 pour l'emploi et l'activité :

- Un **budget promotion pour nos collègues femmes qui n'est pas utilisé à 100 %** ;
- Une **baisse de 3 % des effectifs** afin d'être en harmonie avec le Groupe ;
- Les **catégories les plus basses sont tenues majoritairement par des femmes**.

La Direction du Technocentre sanctuarise les suppressions d'emplois malgré nos rappels à l'ordre suite au rapport Sécafi « stress et conditions de travail » et de la médecine du travail qui explicitent la

souffrance du personnel en lien avec le sous-effectif et la surcharge de travail.

Nous prenons acte :

- De l'embauche des alternants, mais sur le nombre, silence radio. Est-ce juste une annonce ?
- Que la qualité de service (QS) est « non discutable » avec -3 % des effectifs ?

Pour la **CGT**, nous avons revendiqué :

- **L'utilisation à 100 % du budget promotion pour les femmes et l'accès à des grades supérieurs ;**
- **A chaque départ, une embauche.**

L'EMPLOI ET L'ACTIVITE EN BERNE AU 1ER SEMESTRE 2018

Sereine, la Direction d'IMTW expose le bien-fondé de sa politique sur l'emploi - **3 %**, soit - **86 emplois** :

| Etablissement secondaire | Nombre d'emplois |
|--------------------------|------------------|
| MEC | - 1 |
| OINIS | + 4 |
| OLR DT | - 4 |
| OLS | - 73 |
| OWF | - 4 |
| OLN | - 6 |
| IC | - 2 |

Par ailleurs, nous avons pointé 2 exemples parmi tant d'autres qui explicitent la crise :

- **OWF** : 364 salariés ont entre 55 et 59 ans et 223 ont entre 60 et 65 ans, soit près de 50 % des effectifs sont proche du départ.

- **IC** : 71 salariés ont entre 56 et 60 ans et 33 ont + de 60 ans, soit 25% des effectifs proche du départ.

Le discours de la Direction d'IMTW qui justifie cette politique était en séance insupportable :

- « *Contexte économique difficile* », alors que depuis 15 années, il a été distribué 41 milliards d'euros de dividendes aux actionnaires ;
- « *La baisse des effectifs afin d'être en harmonie avec le groupe* », et considère que « *les process et le SI résoudront tous les problèmes* » !

Pour la **CGT**, nous avons réaffirmé, **afin d'être à la hauteur des enjeux en termes de Qualité de Service et d'amélioration des conditions de travail, il faut compenser chaque départ, par une embauche.**

La CGT ne se contente pas d'informer mais revendique :

- Aucune suppression d'emploi, à chaque départ une embauche ;
- Maintien et développements des sites ;
- Arrêt des réorganisations perpétuelles.

Principaux votes des élus du CE IMTW

Décisions approuvées à la majorité des 17 votants présents :

Décision : Colis de fin d'année

Les élu-e-s du CE IMTW, réuni-e-s en séance le 27/09/2018, décident de rouvrir la prestation colis de fin d'année jusqu'au 15 octobre afin de permettre aux retardataires de commander une offre qui sera limitée au chèque cadeau E-Carte C'KDO Noël adulte 2018, d'une valeur de 50€.

Décision : Colis par défaut

Suite à la décision du 19/04/2018 d'offrir un colis de 30 € par défaut, les élu-e-s du CE IMTW, réuni-e-s en séance le 27/09/2018, décident de valider que cela sera un chèque cadeau sous la forme d'une E-Carte C'KDO dont le prestataire a déjà été sélectionné pour les offres de Noël.

Décision (Expertise Lyon 2020)

Conformément à la Résolution 10-5-3 (Résolution #3) du 31 août 2018, les élus, réunis en séance ce jeudi 27 septembre 2018, ont pris connaissance du cahier des charges relatif à l'expertise « Lyon 2020 / Sky 56 » et désignent le Cabinet Technologia pour la réaliser.

Décision (Expertise Lyon 2020)

Les élus, réunis en séance ce jeudi 27 septembre 2018 valident la création d'une sous-commission ad'hoc, au sein de la commission RPS/Support aux CHSCT. Elle sera chargée de suivre l'expertise Lyon 2020.

Ces 2 décisions (Lyon 2020) ont été approuvées à l'unanimité des 17 votants présents car les élus du CE IMTW n'ont pu que constater la **politique d'entassement et d'optimisation des M² qui tourne le dos aux conditions de travail du personnel**. Pour la **CGT**, nous revendiquons la norme NF X 35-102 qui recommande de façon précise les dimensions des espaces de travail en bureau et un espace minimum :

- 10 m² pour 1 personne seule ;
- 11 m² par personne dans un bureau collectif (soit 22 m² pour 2 personnes ou 33 m² pour 3, etc.) ;
- 15 m² par personne dans un espace collectif bruyant, si les tâches nécessitent des communications téléphoniques, par exemple.

Résolution #11.6.1 « Restauration » (extrait)

Les Organisation Syndicales CFDT, CFTC, CGT, FO, SUD ont décidé d'utiliser les 6,2 millions d'euros d'excédents du budget 2017 de façon pragmatique et objective afin d'améliorer de façon significative la politique de subventionnement pour tous les salariés :

- **Augmentation de 10 cts des subventions pour tous ;**
- **Relèvement du plafond de la subvention majoré** de 38K€ à 45K€, bénéficiant ainsi à près de 37 000 salariés concernés ;
- **Relèvement du plafond de la subvention majorée +** de 28K€ à 35K€, bénéficiant ainsi à plus de 47 000 salariés concernés.

Cette revalorisation de la politique d'abondement va nous permettre d'améliorer le quotidien de près de 80 000 salariés et mobilise près de 3 millions d'euros en année pleine.

Par cette résolution, les élus du CE IMTW, réunis en séance plénière le 27/09/2018 décident de la mise en place de ces directives dès le 4ème trimestre 2018.

Vous pouvez solliciter sans hésiter les représentants CGT au CE :

Isabelle MURATORI (MEC), Willy ARPHEXAD, Daniel MARTIN (OWF), Anne LEVY,
Isabelle PETTIER, Jean-Christophe PAOLETTI, Salim MOUNIR ALAOUI (OLS),
Gisela PIETRI-VICINANZA (IC), Jean-Pierre SEBILLE (OLN).